

## **ANNULATION D'INSCRIPTION 2022-2023**

L'annulation d'inscription revêt un caractère définitif pour l'année universitaire en cours.  
Elle devra s'effectuer

**Au plus tard le 31 octobre 2022, cachet de la poste faisant foi.**

**ATTENTION** : l'inscription en PASS épuise une des possibilités de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Toute demande d'annulation et/ou de remboursement (sous certaines conditions) se fait par écrit, accompagnée des pièces justificatives à :

**Direction de la formation et de la vie universitaire  
Bâtiment administratif central  
118 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9**

Pièces à fournir :

- Lettre manuscrite **datée** et **signée** demandant l'annulation.
- Carte étudiant
- Demande d'annulation **complétée** à **télécharger** sur le site de l'Université Paul Sabatier :  
S'ORIENTER, SE FORMER / CANDIDATER ET S'INSCRIRE / Information de scolarité / Procédures /  
DEMANDE ANNULATION ET-OU REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE